

Montréal, le 18 octobre 2019

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

Me Joëlle Cardinal  
Affaires juridiques  
Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'approbation de normes de fiabilité relatives à la  
préparation et à l'exploitation en situation d'urgence (normes  
EOP-005-3, EOP-006-3 et EOP-008-2)  
Dossier de la Régie : R-4101-2019**

---

Chère consœur,

Le 13 septembre 2019, Hydro-Québec, par sa Direction principale - Contrôle des mouvements d'énergie et Exploitation du Réseau d'Hydro-Québec, à titre de Coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), a déposé, auprès de la Régie de l'énergie (la Régie), une demande visant l'adoption des normes de fiabilité EOP-005-3, EOP-006-3 et EOP-008-2 (les Normes) ainsi que le retrait des normes de fiabilité EOP-005-2, EOP-006-2 et EOP-008-1 remplacées (la Demande). À ce jour, les normes EOP-005-3, EOP-006-3 et EOP-008-2 demeurent sous examen de la Régie.

Dans ce contexte, la Régie confirme, par la présente, la tenue d'une séance de travail le **25 octobre 2019, de 9 h à 12 h dans la salle Riopelle de ses bureaux de Montréal.**

Cette séance de travail aura pour objet l'examen des Normes et portera, notamment, sur les sujets suivants :

- Constats et clarifications sur la version française des Normes;
- Constats et clarifications sur la version anglaise des Normes;
- Modifications et améliorations additionnelles proposées aux Normes.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml